

REGIE LIGNE D'AZUR

Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N° 20 : FIN DES FONCTIONS DE MONSIEUR CHRISTOPHE KAMINSKI EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE LA REGIE LIGNE D'AZUR ET DESIGNATION DE MONSIEUR KAMINSKI EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA REGIE LIGNE D'AZUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre, le conseil d'administration de la Régie Ligne d'Azur dûment convoqué par son Président, s'est assemblé en salle Sainte Agathe – Centre Opérationnel du Tramway – 2 boulevard Henri Sappia 06100 NICE, sous la présidence de Monsieur Gaël NOFRI Président du conseil d'administration de la Régie Ligne d'Azur.

La séance s'est ouverte à 12h30.

Monsieur Jean-Jacques CARLIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Gaël NOFRI effectue l'appel nominal.

Etaient présents : Monsieur Gaël NOFRI, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Aida DAIKHI, Monsieur Richard LEMAN, Monsieur Thibaut LEGAY, Madame Isabelle BRES (en cours de séance), Monsieur Didier THEUS, Madame Juliette CHESNEL-LE-ROUX (en cours de séance), Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Richard LIONS,

Etaient absents ou excusés : Monsieur Xavier BECK, Monsieur Thomas BERETTONI, Monsieur Robert NARDELLI, Monsieur Sébastien DOZE donne pouvoir à Monsieur LEGAY, Monsieur POLSKI donne pouvoir à Monsieur NOFRI, Monsieur Yannick LAURENS, Monsieur Gérard STEPPEL, Madame Martine MARTINON donne pouvoir à Monsieur CARLIN, Monsieur Philippe RENAUDI, Madame Amélie DOGLIANI,

Le conseil d'administration constate que les dispositions législatives concernant la convocation du 12 décembre 2024 et la transmission du dossier soumis à délibération ont bien été remplies.

Le compte rendu du conseil d'administration du 19 août est adopté à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le conseil s'est prononcé sur le dossier suivant :

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE LIGNE D'AZUR****Séance du 17 décembre 2024****N° 20****RAPPORTEUR : MONSIEUR LE PRESIDENT****OBJET : FIN DES FONCTIONS DE MONSIEUR CHRISTOPHE KAMINSKI EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE LA REGIE LIGNE D'AZUR ET DESIGNATION DE MONSIEUR KAMINSKI EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA REGIE LIGNE D'AZUR**

Le conseil d'administration réuni,

Le conseil d'administration réuni,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, et R.2221-63 à R.2221-94,

VU le code des transports,

VU le règlement CE n° 1370/2007 du 23 octobre 2007, dit « règlement OSP » relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route,

VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 dite loi d'orientation des transports intérieurs qui constitue le cadre général des transports publics réguliers de personnes (LOTI),

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la délibération n°18.14 du conseil métropolitain du 29 mars 2013 portant création d'une régie à personnalité juridique et autonomie financière pour l'exploitation du réseau de transports métropolitains,

VU la délibération n° 1.1 du Bureau métropolitain du 11 septembre 2023 portant désignation des représentants de la Métropole, des personnes qualifiées et des représentants du personnel de la Régie Ligne d'Azur au sein du Conseil d'Administration,

VU la délibération n°104.1 du Bureau métropolitain du 14 novembre 2024 portant nomination de la directrice générale de la Régie Ligne d'Azur,

VU la délibération n°1 du conseil d'administration du 22 août 2023 portant sur la nomination de Monsieur Christophe KAMINSKI en qualité de Directeur Général par intérim,

VU la délibération n°2 du conseil d'administration du 22 août 2023 portant délégation du conseil d'administration au Directeur Général par intérim de la Régie,

VU les statuts de la Régie Ligne d'Azur (RLA),

VU le contrat de travail et ses avenants de Monsieur Christophe KAMINSKI,

CONSIDERANT que l'article 7 des statuts de la Régie Ligne d'Azur précise que le Directeur Général est nommé par son conseil d'administration en application de l'article 14 du décret n°85-891 du 16 août 1985, et qu'il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes sauf dans les cas prévus à l'article R 2221-11 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la délibération n°1 du conseil d'administration du 22 août 2023 avait nommé Monsieur Christophe KAMINSKI aux fonctions de Directeur Général par intérim de la Régie Ligne d'Azur,

CONSIDERANT que la Directrice Générale nommée par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur en séance du Bureau métropolitain le 14 novembre 2024, prendra ses fonctions le 2 janvier 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil d'administration de mettre fin aux fonctions de Monsieur Christophe KAMINSKI en qualité de Directeur Général par intérim de la Régie Ligne d'Azur à compter du 2 janvier 2025 dans les mêmes formes que pour sa nomination,

CONSIDERANT que pour des raisons de calendrier, il appartient au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de travail de Monsieur Christophe KAMINSKI, le désignant directeur général adjoint de la régie ligne d'azur,

Après en avoir délibéré

- 1) **DECIDE** de mettre fin aux fonctions de monsieur Christophe KAMINSKI en qualité de Directeur Général par intérim de la Régie Ligne d'Azur à compter du 2 janvier 2025,
- 2) **DESIGNE** monsieur Christophe KAMINSKI en qualité de Directeur Général adjoint de la régie à compter du 2 janvier 2025,
- 3) **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 17 décembre 2024


Le Président,
Gaël NOPRI

AR Prefecture

006-794030213-20241218-2024_DELIB20-DE
Reçu le 18/12/2024